

Interreg



EUROPEAN UNION

Saint-Martin / Sint Maarten

European Regional Development Fund

RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS 2020

Programme de coopération territoriale européenne
Saint-Martin | Sint Maarten
2014-2020





LA CREATION DU PROGRAMME INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2014/2020

Dans le cadre de :

- ▶ La Stratégie Europe 2020
- ▶ La programmation opérationnelle 2014/2020
- ▶ Et du soutien du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de l'objectif «coopération territoriale européenne»



la Commission Européenne a adopté le 15 décembre 2015 le premier programme de coopération transfrontalière Saint Martin / Sint Maarten.



LA CREATION DU PROGRAMME INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2014/2020

UN PARTENARIAT TRIPARTITE

- ▶ L'État français (représenté par la Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin)
- ▶ La collectivité de Saint-Martin
- ▶ Le gouvernement de Sint Maarten



La préfecture de Saint Barthélemy et Saint-Martin est l'Autorité de Gestion (AG) de ce programme.

Il permet une coopération entre la partie française qui a le statut européen de région ultrapériphérique (RUP) et la partie hollandaise qui a le statut européen de pays et territoire d'outre-mer (PTOM) de l'île.

Ces deux entités partagent le même espace marqué par

- ▶ La libre circulation des personnes
- ▶ La vive densité des échanges
- ▶ Des normes règlementaires et des pratiques différentes.



LES 4 DÉFIS PARTAGÉS DU PROGRAMME INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2014/2020

4 défis partagés ont été identifiés :

- 1** Assurer la disponibilité des infrastructures de base aux populations
- 2** Préserver l'environnement de l'île
- 3** Conforter l'économie touristique de l'île dans un environnement caribéen très compétitif
- 4** Mettre en place des instruments de prévention et de gestion des risques majeurs sur l'île





LES 4 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PROGRAMME INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2014/2020

En réponse à ces défis, 4 priorités stratégiques ont été inscrites au programme pour la période 2014/2020 :

- 1** Améliorer les infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement
- 2** Renforcer par une gestion transfrontalière la protection du lagon de Simpson Bay
- 3** Améliorer la gestion et la régulation des eaux des ravines
- 4** Assurer la mise en oeuvre optimale du programme et des projets



MAQUETTE FINANCIÈRE INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2020

1 767 110 €- Station d'épuration de Cole Bay



18 044 500 € - Lagon de Simpson Bay



1 600 322 € - Projet de Belle Plaine





AVANCÉE DU PROGRAMME INTERREG SAINT MARTIN /SINT MAARTEN 2020

L'année 2020 a été marquée principalement par la crise sanitaire du COVID 19, impactant fortement les efforts réalisés en 2019 par les partenaires dans la conduite des projets inscrits dans ce programme INTERREG.

En effet, l'état d'urgence sanitaire, le confinement, le fonctionnement au ralenti des administrations, la fermeture à titre exceptionnel (première depuis l'accord du traité de Concordia en 1648) des frontières entre Saint-Martin et Sint Maarten, l'arrêt des chantiers, la réduction du trafic aérien, sont autant de facteurs qui ont ralenti la bonne exécution du programme.

Toutefois quelques avancées significatives sont à souligner pour l'année 2020.



PRIORITÉ 1

Améliorer les infrastructures dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

L'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées constituent un enjeu majeur pour les deux parties de l'île.

La construction d'une station d'épuration des eaux usées à Cole Bay, en partie Hollandaise, desservant les populations des deux côtés de la frontière estimées à 14 875 habitants, doit permettre la réalisation d'économies d'échelle, par rapport à la construction de deux stations distinctes.



Etat d'avancement du projet de création d'une station d'épuration des eaux usées (STEU)

En 2020, à l'issue de discussions entre les partenaires et considérant le délai trop court pour réaliser le projet avant la clôture du programme (31 décembre 2023), il a été décidé réaliser :

- ▶ Les études environnementales et de faisabilité de la STEU
- ▶ Les études sur la gestion et la gouvernance de la future installation.

Cette phase d'études préalables démarrera en 2021.





PRIORITÉ 2

Protéger l'environnement

Le lagon de Simpson Bay, espace frontalier de 8 km² entre les deux parties de l'île, représente un véritable enjeu touristique et de protection de l'environnement.

Le programme prévoit une gestion environnementale du lagon tout en préservant les intérêts économiques liés à ce plan d'eau.

4 axes d'intervention sont programmés sur le Lagon de Simpson Bay :

- ▶ L'enlèvement, démantèlement et la dépollution des épaves
- ▶ La réalisation d'études environnementales
- ▶ La réalisation d'études socio-économiques
- ▶ La réalisation et mise en œuvre d'un plan de gestion





État d'avancement du projet de protection et valorisation du lagon

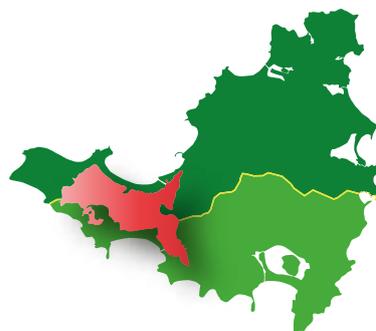
En 2020, peu d'avancées sont à enregistrer sur l'ensemble de ces opérations.

La crise sanitaire et les retards pris dans le lancement des marchés publics pour les travaux côté Français, expliquent cette situation.

Du côté Hollandais, le marché d'enlèvement des épaves a été lancé par le gouvernement de Sint Maarten en 2020 et le début des travaux est prévu au premier semestre 2021.

Du côté français les travaux d'enlèvement des épaves devraient débuter au 2eme semestre 2021.

La réalisation des études environnementales et socio-économiques ainsi que la mise en œuvre du plan de gestion devraient être réalisés avant 2023.





PRIORITÉ 3

Prévention des risques d'inondation

Le bassin versant transfrontalier de Belle Plaine présente un risque majeur aux inondations pour la partie française.

Le phénomène a été amplifié par le développement économique et une urbanisation mal maîtrisée au regard de la gestion hydraulique.

Ces inondations récurrentes ont déjà causé des dommages importants et affectent à la fois les aménagements publics et les propriétés privées du secteur.

Cette situation est un frein au développement. Le programme a donc été mobilisé pour soutenir 4 types d'opérations :

- ▶ **Création de bassins de rétention sur la ravine Quartier et aménagement de digues de protection**
- ▶ **Création et redimensionnement de réseaux de collecte et évacuation des eaux pluviales**
- ▶ **Calibrage de la ravine Paradis au niveau des zones urbanisées**
- ▶ **Mise en œuvre d'une politique de gestion concertée entre les territoires français et hollandais en matière d'aménagement du territoire**



État d'avancement des travaux de Belle Plaine

Les travaux d'ouvrages de protection de berge au niveau du pont de la RN7 et de Cross De Range ont débutés en octobre 2019.

En 2020, malgré la crise COVID 19 qui a causé des ralentissements sur les chantiers, les opérations ont pu se poursuivre et sont en voie d'achèvement.

Les études réglementaires environnementales liées à l'opération sont programmées au second trimestre 2021.





PRIORITÉ 4

Mise en place d'un secrétariat conjoint

Le Secrétariat Conjoint du programme Saint Martin/Sint Maarten assiste l'Autorité de Gestion et le comité de suivi du programme dans l'accomplissement de leurs tâches en assurant la gestion opérationnelle du programme dans leurs champs d'intervention respectifs.

Ses missions sont :

- ▶ assurer le secrétariat et préparer les travaux du Comité de Suivi
- ▶ animer la programmation et la communication du programme: réception, instruction, vérification, établissement des demandes de paiement et archivage, en lien avec les chefs de file
- ▶ renseignement et suivi des indicateurs du programme
- ▶ veiller à l'articulation du POCTE Saint Martin/Sint Maarten avec les autres programmes (nationaux ou européens) : Contrat de Développement, FED, FEDER, et INTERREG